

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La commission administrative des autorités judiciaires communique

Assermentation au sein de l'ordre judiciaire neuchâtelois

Le Grand Conseil, dans sa séance du 24 avril 2024, a procédé à l'assermentation au sein de l'ordre judiciaire neuchâtelois d'un nouveau magistrat, M. Yann Neuenschwander, juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, dès le 1^{er} juillet 2024.

M. Yann Neuenschwander est au bénéfice d'une formation juridique complète. En effet, après l'obtention d'un bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel, accrédité de la mention bien, il a mené avec succès un master bilingue en droit auprès de cette université et de celle de Lucerne, se voyant attribuer la mention *magna cum laude*. Consécutivement à l'obtention du brevet d'avocat en 2017, il a travaillé en tant qu'avocat auprès d'une étude à Neuchâtel et ce jusqu'en 2022, année durant laquelle il a débuté son activité de greffier-rédacteur au Tribunal cantonal, principalement pour la Cour d'appel civile, l'Autorité de recours en matière pénale et la Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte. En parallèle de cette activité de greffier-rédacteur, il s'est également investi activement dans le projet Justitia 4.0 ainsi qu'au sein de la Commission cantonale de la responsabilité des collectivités publiques.

M. Yann Neuenschwander dispose ainsi de toutes les qualités requises afin de remplir au mieux les tâches qui lui incomberont. Son entrée en fonction est prévue le 1^{er} juillet 2024.

Contacts :

Secrétariat général des autorités judiciaires, Secretariat.PJNE@ne.ch, 032 889 61 44

Neuchâtel, le 29 avril 2024